



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE – ARRONDISSEMENT DE TOURS

Mairie de NEULLÉ-PONT-PIERRE

RÉUNION DU 7 OCTOBRE 2014

Conformément à la loi, chaque membre du Conseil Municipal a été convoqué individuellement à la réunion du Conseil Municipal du 7 octobre 2014 à 20h00, à la Mairie, sous la présidence de M. JOLLIVET, Maire.

Nombre de conseillers

- en exercice : 19
- présents : 14
- votants : 18
- absents : 5
- exclus : 0

L'an deux mille quatorze, le 7 octobre 2014 à 20h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Michel JOLLIVET, maire.

Etaient présents : Philippe ALBERT, Brigitte BUREAU, Josette COUTY, Brigitte FERIAU, Michel JOLLIVET, Dominique LACHAUD, Gilbert MAGNAN, Frantz MENON, Denis ROCHETTE, David ROUSSEAU, Anne ROY, Muriel SABAROTS, Stéphanie SEGUI-JOURDANT, Séverine VEZIN.

Absent(s) excusé(s) : Jean-Michel BALAGUER qui donne procuration à Michel JOLLIVET, Sylviane FOURMONT qui donne procuration à Brigitte BUREAU, Christian GILLET qui donne procuration à Philippe ALBERT, Christophe ROY qui donne procuration à Anne ROY, Nadège RUCINSKI.

Gilbert MAGNAN a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- ❖ **Vote des nouveaux statuts de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisses**
- ❖ **Approbation du dossier de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt sur la revitalisation des centres-bourgs**
- ❖ **Signature du devis Citta Nova pour la reprise de la révision du PLU**
- ❖ **Suppression du PN 199 : Autorisation de signature au Maire de l'avenant n°2 à la convention entre le Conseil Général 37 et la commune, relatif aux rétablissements du réseau d'eau potable**

DETERMINATION DE LA DATE DU PROCHAIN CONSEIL

RAPPORT DES COMMISSIONS

INFORMATIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

M. JOLLIVET, Maire, ouvre la séance à 20h00.

- ❖ **Vote des nouveaux statuts de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisses**

Dans le cadre de la modification des statuts de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisses décidée lors du Conseil Communautaire du 22 septembre 2014, le Conseil Municipal est invité, après lecture des nouveaux statuts, à se prononcer sur cette dernière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes Gâtine Choisses.

❖ **Approbation du dossier de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt sur la revitalisation des centres-bourgs**

Le programme vise à dynamiser l'économie des bassins de vie ruraux et périurbains, en développant des activités. Il vise également à améliorer le cadre de vie des populations, en facilitant l'accès et l'installation de commerces et services de proximité. Enfin, il veut accompagner la transition écologique des territoires et limiter l'artificialisation des sols liée à l'étalement urbain.

Au niveau national, 300 communes ont été invitées à manifester leur intérêt dans le cadre de cet appel à projet. Dans le département, 3 communes : Chinon, Château-Renault, et Neuillé-Pont-Pierre. Il s'agit donc d'une opportunité importante pour la commune. Seulement 50 communes seront retenues à l'issue de cet appel à projet.

Tous les projets menant à la revitalisation de la commune ont été abordés, ceux qui sont en cours de réalisation comme ceux qui ne sont qu'en cours de réflexion.

L'objectif de ce dossier est de montrer la volonté de la municipalité de redonner à la commune la place qu'elle mérite.

Pour être accepté, le dossier doit être porté en commun avec la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, par délibération du 22 septembre 2014, a approuvé le dossier de candidature, et donné son accord de principe pour être un soutien en ingénierie, un partenaire actif dans la préparation de l'ensemble des projets et leur mise en œuvre, ainsi que pour le co-financement à 50% du poste de chef de projet qui devra être créé si la commune est retenue. Ce poste devant être créé de manière pérenne, il a été convenu que l'agent serait intégré aux effectifs de la CCGC à l'issue de la période de financements (soit 3 à 6 ans).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le dossier de candidature tel que présenté, et d'accepter la mobilisation financière de la commune.

❖ **Signature du devis Citta Nova pour la reprise de la révision du PLU**

La révision du PLU a été actée en 2012 (par délibération du 10 janvier). Au vu de la durée de la procédure, seulement la modification a été réalisée.

La règlementation ayant évolué depuis (promulgation de la loi ALUR notamment), il convient de relancer la procédure en y incluant l'actualisation du diagnostic, en intégrant la loi ALUR et en apportant les compléments nécessaires. Le devis comporte également un forfait de 5 réunions supplémentaires, notamment afin que le cabinet vienne expliquer son travail à la municipalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la reprise du PLU.

❖ **Suppression du PN 199 : Autorisation de signature au Maire de l'avenant n°2 à la convention entre le Conseil Général 37 et la commune, relatif aux rétablissements du réseau d'eau potable**

La suppression du PN199 induit des déplacements du réseau d'eau potable, à la fois sur le domaine public et sur le domaine privé de la commune. Le Conseil Général d'Indre-et-Loire, maître d'ouvrage de l'opération, va indemniser la commune, propriétaire du réseau. Cette indemnisation concerne les travaux entrepris sur le domaine privé, et est prévue par convention.

Deux postes de dépenses imprévisibles ont été relevés, entraînant une augmentation de la prise en charge du Conseil Général d'Indre-et-Loire, qui s'élève aujourd'hui à 30 600 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec 5 abstentions (Mme COUTY, Mme SABAROTS, M. LACHAUD, et Mme BUREAU, avec la procuration de Mme FOURMONT) et 13 voix pour, d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention avec le Conseil Général, relatif à la prise en charge financière du déplacement du réseau d'eau potable.

DETERMINATION DE LA DATE DU PROCHAIN CONSEIL

La prochaine séance de Conseil devrait avoir lieu le 4 novembre.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Les vices présidents des commissions suivantes ont présenté leur compte-rendu.

- Commission Communication, Culture et Evènementiel :

- Commission Eau potable- Assainissement
- Culture CCGC
- Syndicat de collège

INFORMATIONS DIVERSES

- Les TAP débuteront officiellement à la rentrée des vacances de la Toussaint.
- Le poste d'assistante administrative à la mairie est pourvu depuis le 1^{er} octobre.
- Une enquête publique sur le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du Loir aura lieu du 13 octobre au 13 novembre dans les 445 communes concernées. Durant cette période, les intéressées pourront prendre connaissance du dossier et faire part de leurs observations dans chacune des mairies, ainsi que dans les préfectures et sous préfectures. Les commissaires enquêteurs assureront des permanences dans 27 mairies, dont la liste est consultable sur www.sage-loir.fr ou en mairie.
- Des travaux vont avoir lieu sur la RD166 du 13 octobre au 12 novembre.

QUESTIONS DIVERSES

- Ancienne gendarmerie :
Le déménagement vers la nouvelle gendarmerie aura lieu courant octobre et début novembre.
Quid des locaux ?
Des propositions ont été faites, mais aucune n'a été retenue à ce jour. La question est donc encore en débat.
- La Raberie :
Des appels concernant le bien ont été reçus en mairie, mais aucun concluant à ce jour, les personnes intéressées seront reçues pour discuter de leurs projets.
- Rue Maintenon :
Des bouchons relativement importants se créent aux heures de pointe sur la RD938.

La séance est levée à 22h40.